

Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du mardi 1^{er} juillet 2025.

Convocation du 26 juin 2025.

Ordre du jour :

- Nomination du coordonnateur communal titulaire et d'un suppléant pour le recensement de la population en 2026.
- Proposition d'achat ou de location pour le remplacement du photocopieur.
- Problème installation DECI.
- Proposition de création d'un site internet par Soluris pour la commune.
- Travaux bâtiments (église, école, locatif).
- Point sur travaux de voirie en cours.
- Règlement de la Salle des fêtes (état des lieux).
- Questions diverses.

Présents : Mmes GUILLE Florence, BOUCAUD Martine, LAMOTHE Micheline, FONTAINE Nathalie, MM. CHERAT Patrick, BELAUD Bernard, ROY Didier, CHAIGNIER Nicolas, BOISNARD Vivien, BROCHON François, OVIDE Bruno, BRET Wilfried.

Absents excusés : Mme SORIN Martine, MM. NOEL Régis, CAMUS Thierry.

Secrétaire de séance : Mme GUILLE Florence.

Président de séance : M. CHERAT Patrick.

Ouverture de séance à 21h00.

Une carte de remerciement a été adressée au Conseil Municipal par la famille de Danielle pour notre soutien lors de ses obsèques.

Recensement 2026.

L'enquête pour le recensement de la population de notre commune doit se faire au début de l'année 2026. Pour cela, le maire doit désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de cette enquête. Il sera chargé de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Il doit suivre, en octobre ou novembre, une journée de formation dispensée par l'Insee.

M. le maire propose de désigner Mme RIGON Alice, secrétaire principale comme titulaire, avec une suppléante Mme FONTAINE Noémie pour encadrer quotidiennement les agents recenseurs. Elles devront utiliser des outils informatiques simples (application informatique du recensement « OMER », communication par mails et outils bureautiques de base).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces informations, accepte la proposition du maire pour désigner par arrêté Mesdames RIGON et FONTAINE au titre de coordonnateur communal. L'INSEE sera informé dans un premier temps de cette décision avant le recrutement d'agents recenseurs en second temps.

Proposition d'achat ou de location pour le remplacement du photocopieur.

Nous avons acquis un photocopieur auprès de la société Rex Rotary il y a 7 ans. Compte tenu du nombre important de tirage annuellement, l'appareil vieillissant, M. le maire propose de faire l'acquisition d'un nouveau équipé de nouvelles options, en conservant l'ancien pour être mis à la

disposition des associations. Nous avons la possibilité de conserver le contrat de maintenance qui nous permettra de garantir sa longévité.

Une proposition nous a été faite pour l'achat ou la location d'un photocopieur, pour l'une ou l'autre solution, avec un contrat de maintenance, livraison, cartouches et garantie du matériel inclus.

Coût de l'appareil à l'achat : 5 880 € HT. En location : 177 €/mois avec un contrat de 5 ans.

Le prix du tirage à l'unité en noir sera de 0,0049 € et en couleur de 0,045 €.

Sachant que le volume actuel de photocopies en noir est de 1100 par trimestre et en couleur de 4000 et que nous sommes en constante augmentation, nous devons diminuer les tirages couleur. Le Conseil Municipal opte pour l'achat du photocopieur comme nous l'avons fait pour le précédent il y a 7 ans, et demande que soit négocié à la baisse le prix des tirages avant de passer commande.

Installation DECI.

Suite au dossier de notre demande de subvention de DETR, un courrier nous a été adressé par les services de la Sous-Préfecture de Jonzac. Il apparaît que les distances d'éloignement des maisons pour installer la réserve d'eau au lieu-dit « Les Gauthiers » ne soient pas respectées. Après divers échanges, le SDIS nous fait d'autres propositions pour déplacer cette installation, la seule possibilité serait de faire cette installation sur la commune de Ste Ramée. Pour la pose d'un poteau incendie au lieu-dit « Chez le Gay », les conditions d'obtenir un débit suffisant ont été vérifiées par la SAUR, cela ne pose pas de problème particulier. Notre gros problème, c'est de pouvoir acquérir du foncier pour les installations de ces réserves d'eau en bâche souple. Trop proche des maisons, il n'y a rien d'esthétique. Trouver un endroit disponible à quelques centaines de mètres et raccordable au réseau d'eau pour le remplissage augmente les difficultés. Devant cet état de fait et de l'exigence incompréhensible de la part du SDIS, le Conseil décide de reporter le projet au hameau « les Gauthiers », de voir avec la commune de Ste Ramée pour qu'ils prennent en charge ce dossier.

Pour le hameau de « chez le Gay », le SDIS ne s'oppose pas à l'installation d'un poteau incendie étant donné que le gestionnaire du réseau d'eau nous certifie que le volume de 30 m³/h sur 2 heures sera disponible. Cette solution nous semble plus avantageuse qu'une installation d'une réserve d'eau.

Création d'un site internet.

Suite à notre demande, Soluris nous propose un contrat pour l'installation d'un site Web, avec une formule standard et une offre de service+, d'un abonnement annuel et d'un engagement sur 3 ans. Pour notre collectivité, le prix de l'offre standard est de 572 € et pour l'offre de service + de 801 €. Le Conseil à l'unanimité est d'accord pour la création d'un site Web, utile pour toutes les informations que nous pourrions diffuser pour nos concitoyens ou autres personnes désirant obtenir des informations sur la commune. Il choisit d'opter pour la formule standard et autorise M. le Maire à passer commande auprès de Soluris, valide et accepte les conditions générales de création d'hébergement et de maintenance de site internet avec un abonnement annuel de 572 € net et d'un engagement de 3 ans.

Travaux bâtiments.

L'église : des travaux sont à envisager pour le remplacement des marches en pierre et pour la réparation du plancher devant l'hôtel de la vierge.

L'école : le plan canicule nous fait penser à l'avenir et donc à prévoir des endroits au sein de l'école pour que les enfants et le personnel puissent se réfugier au frais. Les conditions ne sont pas

réunies pour l'accueil lors de ces épisodes de fortes chaleurs. Que ce soit dans les classes, la salle de motricité et la cantine, ce n'est pas acceptable. Le Conseil va réfléchir à des solutions pour améliorer la situation dans nos bâtiments scolaires lors de ces épisodes de canicule.

Logement 28A avenue de la République : Notre locataire a libéré son appartement et nous devons le remettre en état avant de le proposer à la location. Peinture des murs et plafonds, remplacement du revêtement de sol. Le Conseil autorise le remboursement de la caution à M. MONTASSIER.

Travaux de voirie.

Les travaux prévus pour consolider le talus route de la Mousseterie ont été réalisés.

Les travaux du chemin de chez Rigolet sont finis comme prévu.

Le dérasement rte des Petits cottereaux et rue de la Fontaine a été fait par le syndicat de la voirie. D'autres routes seront à faire, des entreprises seront consultées pour obtenir des prix les plus avantageux.

Prochainement le point à temps automatique va se réaliser.

Règlement salle des Fêtes.

Nous avons constaté plusieurs fois que la salle des fêtes, lors d'une location ou du prêt aux associations, n'est pas toujours remise en état de propreté. Pour cela, nous devons être plus vigilants. Un état des lieux d'entrée et sortie écrit, signé par les 2 parties pourrait être une solution pour éviter ce genre de désagrément. Le Conseil accepte d'ajouter au contrat de location ce document. Il va de soi que nous devons faire intervenir les agents municipaux pour un ménage approfondi au minimum 2 fois dans l'année.

Questions diverses.

Agents du service technique.

Un aménagement de leurs horaires de travail a été fait durant cette période de canicule. Les températures de saison redevenues normales, ils reprendront les horaires habituels.

Projet éolien.

Nous savons qu'une entreprise est intéressée pour implanter des éoliennes sur la commune de Consac et St Ciers du Taillon. Nous n'avons jamais été informés officiellement d'un tel projet. Le Conseil Municipal s'oppose catégoriquement d'accueillir ce type d'installation sur notre territoire. D'ailleurs, dans l'instruction de notre PLU, ce sera notifié. Nous apprenons que certains propriétaires ont rencontré les commerciaux d'une entreprise. Ils ont reçu une offre d'achat avec un contrat alléchant, leur signifiant la signature avant fin juillet 2025. Ce contrat, bien sûr, promet une rente financière sur 25 ans qui peut séduire mais sans se préoccuper des voisins, des communes voisines, de l'impact paysager ainsi que les nuisances que cela peut entraîner. A ce jour, nous n'avons pas eu connaissance d'une étude mesurant cet aspect des nuisances dans tous les domaines. Nous devons être vigilants et j'invite les personnes propriétaires qui ont été contactées à nous informer de leur décision.

Fin de séance 23h45